

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 449

20 juin 1998

SOMMAIRE

ACM/IBA Emerging Markets Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	page 21552	LogiStar Netherlands II, S.à r.l., Luxembourg ...	21522
Agrico S.A., Luxembourg	21552	Loritanga S.A., Luxembourg	21524
Air Travel S.A., Luxembourg	21545	Lunel S.A., Soparfi, Luxembourg	21522, 21523
Al.Fa. S.A., Niederkorn	21548	Lux-Ideal, S.à r.l., Mertert	21525
Angilles S.A., Luxembourg	21551	Marbros Investments S.A., Luxembourg	21525
Arba Holding S.A., Luxembourg	21551	Margô Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21525
Euro Manèges S.A., Luxembourg	21549	Mas Interim S.A., Hesperange	21525
Financière de Services S.A., Luxembourg	21506	Mediterranean Marketing & Development S.A., Luxembourg	21526
Financière du Cap S.A.	21506	Mediterranean Regional Transport Company S.A., Luxembourg	21528
Fincoats, S.à r.l.	21506	M.M.Warburg & Co Luxembourg S.A., Luxembg	21542
Fondations de la Ville de Luxembourg: Fondation Wagener-Ettinger	21537	Mol International S.A., Luxembourg	21527
Fondation François-Elisabeth, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	21534	Muypro Luxembourg S.A.	21528
Fondation Luxembourgeoise Contre le Cancer, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	21538	Naturwerk S.A., Luxembourg	21536
G.M.P. S.A., La Générale des Métaux Précieux S.A., Luxembourg	21518	Niceval S.A., Luxembourg	21529
Goodrich Management, S.à r.l., Luxembourg ...	21507	Niko Holding S.A., Luxembourg	21520
Gori & Zucchi International S.A., Luxembourg ..	21507	(Les) Olives, S.à r.l., Hesperange	21515, 21517
GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A., Luxembourg	21506, 21509	Opus Major S.A., Luxembourg	21528
Harley, S.à r.l., Mamer	21509	Parachèvement S.A., Niederanven	21523, 21524
Hëllef fir Rosario, Kannerhëllesfwirk an Argentinien	21545	Partalasia S.A., Luxembourg	21521
Idea Holding S.A., Luxembourg	21510	Performance Invest S.A., Luxembourg	21529
I.H.S.A.N. Holding Company S.A., Luxembourg ..	21511	Picat Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	21529
Immatriculation Express Luxembourg S.A., Livange	21509, 21510	Point Blank Promotion S.A., Luxembourg	21530
Infodata, S.à r.l., Bereldange	21511	Pomme S.A., Luxembourg	21530
Interelectronic S.A. Luxembourg S.A., Luxembourg	21513	Praetor Gestion S.A., Luxembourg	21524
Inter-Hamol S.A., Luxembourg	21511	Resisun S.A., Luxembourg	21531
International Packaging Corporation S.A., Luxembourg	21512	Re-Source et Intuition, S.à r.l., Hautcharage ...	21526
Investolux S.A., Luxembourg	21512	RTT International S.A., Luxembourg	21531
Isabelle Brandt S.A., Luxembourg	21511	Sarelux Car S.A., Luxembourg	21531
Jad S.A., Luxembourg	21513	Schlemmereck, S.à r.l., Keispelt	21530
Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg ...	21514	Shutter S.A.H., Luxembourg	21535, 21536
Klebego, S.à r.l., Luxembourg	21520	Silux, S.à r.l., Livange	21533, 21534
Laurence, Société Civile, Luxembourg ...	21518, 21519	Simafér Holding S.A., Luxembourg	21531, 21533
Lead International S.A., Luxembourg ...	21514, 21515	Société Luxembourgeoise de Leasing BIL-Lease S.A., Luxembourg	21534
Lefebvre Investissements S.A., Luxembg .	21517, 21518	Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	21551
Lion-Belgium, Sicav, Luxembourg	21521	Sonja Technologies S.A., Strassen	21542, 21543
LogiStar Netherlands, S.à r.l., Luxembourg ...	21520	Superconfex Luxembourg S.A., Junglinster	21533
LogiStar Netherlands I, S.à r.l., Luxembourg ...	21521	Swanepoel Holding S.A., Luxembourg	21542
		Tennis Bonnevoie S.A., Luxembourg	21534
		Tradinter S.A., Luxembourg	21543
		Tur, S.à r.l., Luxembourg	21547, 21548
		Unitas S.A., Luxembourg	21535
		Vino Select S.A., Perle	21534, 21535
		Zadoc S.A.	21536

FINANCIERE DU CAP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.260.

La soussignée VECO TRUST S.A., en tant que domiciliataire de la société FINANCIERE DU CAP S.A., déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société et par la même confirme la démission des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et M^e Arsène Kronshagen et du commissaire aux comptes VECO TRUST S.A.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 1998.

VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1998, vol. 504, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14664/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

FINANCIERE DE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 37.281.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 1998

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Madame Sylvie Theisen, consultant, résidant à Luxembourg

Madame Sandrine Pures, employée privée, résidant à Errouville (F)

Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, résidant à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes: ACCOFIN, S.à r.l., Société Fiduciaire, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Le siège social de la société est transféré du 11, rue Aldringen au 11, boulevard Dr. Charles Marx à Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIERE DE SERVICES
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14665/788/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

FINCOATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 54.730.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 106S, folio 2, case 9, que la société FINCOATS, S.à r.l., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant personnellement à sa charge tous les engagements sociaux, les actifs et passifs connus et inconnus de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée et les dettes connues apurées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

J. Elvinger.

(14666/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

GTA - GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.529.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 952 case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
Signature

(14672/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

GTA - GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.529.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 1998 que le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Guido Restelli, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie)
- Monsieur Enzo Turchi, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie)
- Monsieur Giampietro Saggini, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie)

Le mandat des administrateurs nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14673/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

GORI & ZUCCHI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.627.

Par décision du conseil d'administration du 16 mars 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour GORI & ZUCCHI INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14671/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.411.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight on the eleventh of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Ariane Slinger, managing director, residing in Hesperange,
acting in the name and on behalf of the corporation MORGAN LAMBERT S.A., having its registered office in Tortola, BVI,
by virtue of a proxy established in Luxembourg, on March 9, 1998.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

1) MORGAN LAMBERT S.A. is the sole actual shareholder of GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on May 22, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 447 of September 11, 1995.

2) According to two shares sales and purchase agreements dated to March 9, 1998, an original of which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, there has been transferred and sold:

- by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg to MORGAN LAMBERT S.A., prenamed, four hundred and ninety-nine (499) shares at a price of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) per share;

- by TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI to MORGAN LAMBERT S.A., prenamed, one (1) share at a price of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) per share.

3) Ownership of the shares has passed from the seller to the purchaser who has entered into the rights and obligations of the former shareholders as from the said 9th of March 1998 on.

All this having been declared, the remaining shareholder, represented as stated hereabove, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to accept the shares transfers.

Second resolution

The shareholder, sole owner of the shares, has decided to dissolve the company GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased.

Third resolution

The shareholder, being sole owner of the shares and liquidator of GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. is held to be liquidated.

Fourth resolution

The shareholder decides that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates.

Fifth resolution

The shareholder decides that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MORGAN LAMBERT S.A., établie et ayant son siège social à Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mars 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que MORGAN LAMBERT S.A. est la seule associée actuelle de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 447 du 11 septembre 1995;

2) qu'aux termes de deux actes de cession datés au 9 mars 1998, qui resteront, après avoir été signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles, il a été cédé:

- par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à MORGAN LAMBERT S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. au prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par part sociale; et

- par TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI, à Luxembourg, à MORGAN LAMBERT S.A., préqualifiée, une (1) part sociale de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. au prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par part sociale;

3) que la cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées et est subrogée dans tous les droits et obligations des anciens associés, attachés aux parts cédées à partir du 9 mars 1998.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'agrèer lesdites cessions de parts.

Deuxième résolution

L'associée, seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité.

Troisième résolution

L'associée, agissant en sa qualité de liquidateur de la société GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., en tant qu'associée unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

Quatrième résolution

L'associée décide que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'associée décide que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, vol. 106S, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1997.

G. Lecuit.

(14669/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

HARLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 50.301.

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 10 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, volume 106S, folio 45, case 9, que la société HARLEY, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 2 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 15 juin 1995, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 15 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 560 du 31 octobre 1996,

a transféré le siège social de L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 1998.

G. Lecuit.

(14674/220/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

HARLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.

R. C. Luxembourg B 50.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 1998.

G. Lecuit.

(14675/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

IMMATRICULATION EXPRESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 61.178.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMATRICULATION EXPRESS LUXEMBOURG S.A., R. C. Luxembourg section B numéro 61.178, avec siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 34 du 16 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 125 du 27 février 1998, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudie Henckes-Pisana, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Frabetti, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Arnaune-Guillot, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour

Ordre du jour:

Le siège social est transféré du 2, rue de l'Avenir à Luxembourg à la Zone Industrielle «Le 2000» à L-3378 Livange.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. (premier alinéa) Le siège social est établi à Livange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pisana, Frabetti, Arnaune-Guillot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 1998, vol. 502, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 1998.

J. Seckler.

(14679/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

IMMATRICULATION EXPRESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 61.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 1998.

J. Seckler
Le notaire

(14680/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

IDEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 31.925.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 avril 1998

Il résulte des décisions du 6 avril 1998 que:

1. Le siège social de la société anonyme IDEA HOLDING S.A., est transféré avec l'effet immédiat à Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

2. Monsieur Jan Danysz demeurant à Paris, 13, boulevard des Frères Voisines, France et Monsieur Konrad Szukalski, demeurant à Varsovie, rue Za Lakami 3/4, Pologne, sont nommés au conseil d'administration de la prédite société, en remplacement Messieurs Jurgen Kasperczyk et Roman Lewinski, administrateurs sortants.

R. Zieleniewski
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14677/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

I.H.S.A.N. HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.501.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(14678/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

INFODATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: Flux 900.000,-.

Siège social: Bereldange, 81, avenue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 26.476.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(14681/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

INTER-HAMOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe

R. C. Luxembourg B 14.111.

Les comptes annuels au 30 novembre 1997 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 1998, vol. 504, fol. 81, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 mars 1998

L'assemblée générale a réélu Madame Michele Coleman Mayes et Messieurs A.D. Hendry, S.C. Patrick, Alexandre de Guillenchmidt et Georges Vanderkelen comme administrateurs et a réélu Monsieur Marc Schuurmans comme commissaire aux comptes pour un terme expirant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour INTER-HAMOL S.A.

Signature

(14684/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

ISABELLE BRANDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.659.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISABELLE BRANDT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 667 du 28 décembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jaap Everwijn, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant .

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, J. Everwijn, C. Koch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, vol. 106S, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 avril 1998.

G. Lecuit.

(14687/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

INVESTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 10.605.

Le bilan au 30 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTOLUX S.A.

Signature

(14686/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

INTERNATIONAL PACKAGING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.768.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 1996, la décision du conseil général du 26 juin 1995 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et Albert Pennacchio ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de deux ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 1998.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour INTERNATIONAL PACKAGING CORPORATION S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14685/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. TECHNOVENTURES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 2.622.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1997, les mandats des administrateurs MM. Christoph Müller, Guy Baumann et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes KPMG FIDES PEAT ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG
(anc. TECHNOVENTURES HOLDING S.A.)
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14682/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. TECHNOVENTURES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 2.622.

Par décision du conseil d'administration du 27 mars 1998 le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG
(anc. TECHNOVENTURES HOLDING S.A.)
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14683/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

JAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.328.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze mars.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAD S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 87 du 7 avril 1987.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Karin François, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Magrini, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par des articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, K. François, E. Magrini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, vol. 106S, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14688/220/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.591.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mars 1998

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Marc Benhamou administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour la société
Signature

(14689/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LEAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 1, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.152.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LEAD INTERNATIONAL S.A., R. C. Numéro B 37.152, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 439 du 21 novembre 1991.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marielle Scholtus, employée privée, demeurant à Echternach.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard Hoffmann, employé privé, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs belges chacune, représentant l'intégralité du capital social de un

million deux cent cinquante mille francs belges sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. - Changement de la date de clôture de l'exercice comptable de sorte que l'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

2. - Modification afférente de l'article 13.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'exercice social de la société, qui commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} avril 1997 se terminera le 30 juin 1998.

En conséquence, l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à douze heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: C. Hermes, M. Scholtus, G. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1998, vol. 106S, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

A. Schwachtgen.

(14694/250/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LEAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 1, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.152.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 18 mars 1998 - n° 224, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

A. Schwachtgen
Notaire

(14694/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LES OLIVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 432, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.698.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Frédéric Maisonobe, cuisinier, demeurant à L-3220 Bettembourg, 13, rue Auguste Collart.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée LES OLIVES, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 55.698, constituée suivant acte notarié, en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 15 octobre 1996.

2.- Cession de parts:

Monsieur Frédéric Maisonobe, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Guillaume Pagnacco, cuisinier, demeurant à L-5885 Hesperange, route de Thionville, numéro 432, ici présent et ce acceptent, quarante-neuf (49) parts sociales.

La cession de parts a lieu au prix de deux cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois (245.000,- LUF), payable dans le mois des présentes sans intérêt jusqu'alors.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, les associés, à savoir:

1. Monsieur Frédéric Maisonobe, prénommé,
 2. Monsieur Guillaume Pagnacco, prénommé
 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de la refonte complète des statuts pour leur donner désormais le teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de LES OLIVES, S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Frédéric Maisonobe, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
Monsieur Guillaume Pagnacco, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse du siège social à L-5885 Hesperange, route de Thionville, numéro 432.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est fixé à deux.

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Michèle Ennen de sa fonction de gérante administrative et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat, jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les associés confirment Monsieur Frédéric Maisonobe comme gérant technique et nomment comme gérant administratif, Monsieur Guillaume Pagnacco, pour une durée indéterminée.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Maisonobe, G. Pagnacco, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, vol. 106S, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14698/220/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LES OLIVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 432, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.698.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 1998

1. Monsieur Frédéric Maisonobe,

2. Monsieur Guillaume Pagnacco,

associés uniques actuels, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité la résolution suivante.

Résolution unique

Les associés acceptent la démission de Monsieur Guillaume Pagnacco de sa fonction de gérant administratif et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat, jusqu'à ce jour et confirment Monsieur Frédéric Maisonobe en tant que gérant technique avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Fait à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Suivant les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1998, vol. 504, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14699/220/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 56.875..

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (426.743,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Signature.

(14696/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 56.875..

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté	LUF (426.743,-)
- Résultat de l'exercice	LUF 24.823.322,-
- Affectation à la réserve légale	LUF (1.000.000,-)
- Report à nouveau	LUF 23.396.579,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 1998.

Signature.

(14697/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

G.M.P. S.A., LA GENERALE DES METAUX PRECIEUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.021.

Avec effet au 30 janvier 1998, Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant à L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains, a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Luxembourg, le 23 mars 1998.

Pour avis sincère et conforme
Pour G.M.P. S.A., LA GENERALE
DES METAUX PRECIEUX
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14691/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LAURENCE, Société Civile particulière.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Louis Jean Baudrand, industriel, demeurant à Casablanca (Maroc) Villa Tigmi-nou, rue du Golfe de Syrte.
2. Monsieur Henri Toledano, comptable, demeurant à Paris (France), 5, rue Scheffer.
3. Monsieur Joseph Bensimon, géomètre, demeurant à Casablanca (Maroc), 74, rue Jean Jaures.

Les comparants sub 2. et 3. sont ici représentés par Monsieur Jacques Benzeno, M.A. of economics, demeurant à Strassen,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 10 mars 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile particulière LAURENCE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 4 avril 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 5.648 de 1974.

2.- Cessions de parts:

a) Monsieur Joseph Bensimon, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Madame Denise Duchateau, administrateur de sociétés, demeurant à Casablanca (Maroc), Villa Tigmi-nou, rue du Golfe de Syrte, ici représentée par Monsieur Jacques Benzeno, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Casablanca, le 17 mars 1998, laquelle procuration signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, ce acceptant, une (1) part d'intérêt.

La cession de parts a lieu au prix de quarante-trois mille francs luxembourgeois (43.000,- LUF), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

b) Monsieur Joseph Bensimon, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Louis Jean Baudrand, prénommé, ici présent et ce acceptant, cent vingt-quatre (124) parts d'intérêt.

La cession de parts a lieu au prix total de cinq millions trois cent trente-deux mille francs luxembourgeois (5.332.000,- LUF), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

c) Monsieur Henri Toledano, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Louis Jean Baudrand, prénommé, ici présent et ce acceptant, cent vingt-cinq (125) parts d'intérêt.

La cession de parts a lieu au prix total de cinq millions trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (5.375.000,- LUF), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, les cédants mettent et subrogent les cessionnaires dans tous leurs droits et obligations attachés aux parts d'intérêts présentement cédées.

Ensuite, les associés, à savoir:

1. Monsieur Louis Jean Baudrand, prénommé,

2. Madame Denise Duchateau, prénommée,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés actuels déclarent donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant constatées, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts d'intérêt de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune,

qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Louis Jean Baudrand, industriel, demeurant à Casablanca (Maroc), Villa Tigmi-nou, rue du Golfe de Syrte, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt 499

2. Madame Denise Duchateau, administrateur de sociétés, demeurant à Casablanca (Maroc), Villa Tigmi-nou, rue du Golfe de Syrte, une part d'intérêt 1

Total: cinq cents parts d'intérêt 500»

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Henri Toledano, prénommé, de sa fonction de gérant et lui accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident que la société sera désormais gérée par Monsieur Louis Jean Baudrand, par sa seule signature, de sorte que les articles 11 et 12 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est gérée et administrée individuellement par Monsieur Louis Jean Baudrand, industriel, demeurant à Casablanca (Maroc), Villa Tigmi-nou, rue du Golfe de Syrte.»

«**Art. 12.** Tous les actes et engagements concernant la société sont signés par le gérant unique, à moins d'une délégation spéciale à tout autre mandataire.»

Le gérant, Monsieur Louis Jean Baudrand, prénommé, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Benzeno, L.J. Baudrand, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 106S, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 avril 1998.

G. Lecuit.

(14692/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LAURENCE, Société Civile particulière.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 avril 1998.

G. Lecuit.

(14693/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

KLEBEGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, en liquidation.**Capital: 500.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 16, Allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 13.598.

Société à responsabilité limitée constituée par acte de M^e André Schwachtgen, notaire à Pétange, en date du 3 février 1976, publié au Mémorial C n° 99 du 14 mai 1976. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire de résidence à Mersch le 21 décembre 1977, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 37 du 27 février 1978; suivant acte reçu par M^e André Schwachtgen prénommé le 24 mars 1978, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 119 du 7 juin 1978; le 8 décembre 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 201 du 18 juin 1990; le 27 septembre 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 584 du 8 décembre 1993. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Me André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 avril 1997, publié au Mémorial C n° 408 du 29 juillet 1997.

DISSOLUTION*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 19 décembre 1997*

1. Le rapport des commissaires-vérificateurs, le rapport du liquidateur et les Comptes de liquidation établis à la date du 30 novembre 1997 sont approuvés.
2. Décharge est accordée aux commissaires-vérificateurs et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social, 16, Allée Marconi à Luxembourg.
4. La liquidation de la société à responsabilité limitée KLEBEGO, S.à r.l. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer au registre de commerce et des sociétés.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14690/504/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LogiStar NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.261.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on 30 January, 1998

It was resolved that:

1. Mr Thomas G. Wattles, Managing Director, SECURITY CAPITAL GROUP INCORPORATED, residing in 125, Lincoln Avenue, Santa Fe, New Mexico, 87501 U.S.A.
Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, SECURITY CAPITAL INDUSTRIAL TRUST, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, 80011 Colorado, U.S.A. and
Mr Irving F. Lyons, III, Co-Chairman and Chief Investment Officer, SECURITY CAPITAL INDUSTRIAL TRUST, residing in 4775 Fremont Boulevard, Fremont, California 94538, U.S.A.
are appointed as additional managers of the Company.
2. The term of office of the newly elected managers shall end on December 31, 2002.
The managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

Date: 30 January, 1998.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14702/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

NIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.055.

The balance sheet as at December 31st, registered in Luxembourg on March 7, 1998, vol. 504, fol. 89, case 7, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg on March 8, 1998.

ALLOCATION OF RESULTS- To be carried forward: USD (104.349,57)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 6th, 1998.

Signature.

(14720/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LION-BELGIUM, Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.046.

Le bilan au 30 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14700/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LION-BELGIUM, Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.046.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1998

.../...

5) Le mandat de la Société PRICE WATERHOUSE en tant que Réviseur d'Entreprises de la SICAV est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.

6) Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.

Pour extrait certifié conforme
CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14701/019/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LogiStar NETHERLANDS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.621.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on 30 January, 1998

It was resolved that:

1. Mr Jeffrey H. Schwartz, Managing Director, Security Capital Industrial Trust, residing in Transpolis Schiphol Airport, Polarisavenue 53, 2132 Hoofddorp, The Netherlands

Mr Thomas G. Wattles, Managing Director, Security Capital Group Incorporated, residing in 125, Lincoln Avenue, Santa Fe, New Mexico, 87501 U.S.A.

Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, Security Capital Industrial Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, 80011 Colorado, U.S.A. and

Mr Irving F. Lyons, III, Co-Chairman and Chief Investment Officer, Security Capital Industrial Trust, residing in 47775 Fremont Boulevard, Fremont, California 94538, U.S.A.

are appointed as additional managers of the Company.

2. The term of office of the newly elected managers shall end on December 31, 2002.

The managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

Date: 30 January, 1998.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14703/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

PARTALASIA S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.956.

Les états financiers au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 1 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTALASIA S.A., en liquidation

Signature

(14722/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LogiStar NETHERLANDS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.896.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on 30 January, 1998

It was resolved that:

1. Mr Jeffrey H. Schwartz, Managing Director, Security Capital Industrial Trust, residing in Transpolis Schiphol Airport, Polarisavenue 53, 2132 Hoofddorp, The Netherlands

Mr Thomas G. Wattles, Managing Director, Security Capital Group Incorporated, residing in 125, Lincoln Avenue, Santa Fe, New Mexico, 87501 U.S.A.

Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, Security Capital Industrial Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, 80011 Colorado, U.S.A. and

Mr Irving F. Lyons, III, Co-Chairman and Chief Investment Officer, Security Capital Industrial Trust, residing in 47775 Fremont Boulevard, Fremont, California 94538, U.S.A.

are appointed as additional managers of the Company.

2. The term of office of the newly elected managers shall end on December 31, 2002.

The managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

Date: 30 January, 1998.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14704/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**LUNEL S.A., Société Anonyme de participation financière,
(anc. LUNEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.006.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUNEL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.006, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial C, page 390 de 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Burckel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Buriez, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 4.250 (quatre mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont elle déclare avoir eu connaissance du contenu au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de l'article trois des statuts de LUNEL HOLDING S.A. aux fins de lui donner la capacité d'effectuer des actes commerciaux.

La société renoncera à la limitation de ses activités prescrites par la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

Cette modification produit tout effet de droit à compter du 1^{er} Janvier 1998.

2.- Modification de l'article premier des statuts de LUNEL HOLDING S.A. aux fins de voir sa raison sociale devenir LUNEL S.A.

Cette modification produit tout effet de droit à compter du 1^{er} Janvier 1998.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi», et ceci à partir du 1^{er} janvier 1998.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer:

a) l'article 3 des statuts, définissant l'objet de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

b) l'article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée LUNEL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Burckel, X. Buriez, N. Rehm, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1998, vol. 106S, fol. 52, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

J. Elvinger.

(14706/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**LUNEL S.A., Société Anonyme de participation financière,
(anc. LUNEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Pour le notaire
Signature

(14707/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**PARACHEVEMENT S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. LUXDECOR PARACHEVEMENT S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 58.602.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft LUXDECOR PARACHEVEMENT S.A., mit Sitz in L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves, R.C. Luxembourg Sektion B Nummer 58.602, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. März 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 350 vom 4. Juli 1997, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- Fr.), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von jeweils eintausend Franken (1.000,- Fr.).

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Mathias Müller, Ingénieur technicien diplômé en mécanique, wohnhaft in Niederanven.

Der Herr Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Ingrid Müller, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in Rammel-lingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Klaus Ballas, Techniker, wohnhaft in Korlingen (Deutschland).

Der Herr Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet vom Vorsitzenden, vom Schriftführer, vom Stimmzähler und vom amtierenden Notar, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind. Diese Liste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit oder Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in PARACHEVEMENT S.A.

2.- Entsprechende Abänderung von Artikel eins, Absatz eins, der Satzung.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in PARACHEVEMENT S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst demzufolge Artikel eins, Absatz eins, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. (Absatz eins).** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung PARACHEVEMENT S.A.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gessellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zwanzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Niederanven, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: M. Müller, I. Müller, K. Ballas, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 1998, vol. 502, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 3. April 1998.

J. Seckler.

(14708/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

PARACHEVEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

R.C. Luxembourg B 58.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 1998.

J. Seckler.

(14709/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LORITANGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 35.715.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(14705/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

PRAETOR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 24.624.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND

DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean

P. Visconti

Mandataire Commercial

Fondé de Pouvoir

(14727/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

LUX-IDEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.

Les associés décident à l'unanimité des voix de nommer gérant technique avec effet immédiat Mme Monika Blömker, demeurant à D-45661 Recklinghausen, Ahornstrasse 2.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): Signature.

(14710/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

MARBROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.369.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 1998

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes, décharge lui est donnée. DPS CONSEILS ET REVISION S.A., dont le siège social est 8, rue des Charmilles, Case Postale 17, CH-1211 Genève, 28, est élue Commissaire aux Comptes en remplacement.

Pour la société
MARBROS INVESTMENTS S.A.
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14711/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

MAS INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 60.518.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 1998

1. La démission des administrateurs est acceptée.
2. Messieurs Nelson Rogério Nunes Dias, demeurant au Portugal, Alfonso Pinto, demeurant à Luxembourg, et Madame Maria Da Graça Neves Graça Dias, demeurant au Portugal, sont nommés administrateurs pour un terme statutaire de 6 ans, prenant fin lors de l'assemblée statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme
Pour MAS INTERIM S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14713/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

MARGÔ FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.257.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARGÔ FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 mars 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 269 du 5 juin 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Maitrejean, juriste, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus axacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Penning, G. Maitrejean, J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 106S, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14712/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

MEDITERRANEAN MARKETING & DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme MEDITERRANEAN MARKETING & DEVELOPMENT

Entre les associés de la société anonyme MEDITERRANEAN MARKETING & DEVELOPMENT, ayant son siège social à 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu ce 2 avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le présent changement d'administrateur.

La démission de Monsieur Christopher Sykes est acceptée à partir du 31 mars 1998 et décharge donnée pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Vassilios Kamoschos, administrateur de sociétés, demeurant à G-Loutraki, est nommé administrateur-délégué à sa place à partir du 1^{er} avril 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14714/692/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

RE-SOURCE ET INTUITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: Flux 500.000,-.

Siège social: Hautcharage, 22, rue du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.158.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(14728/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

MOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.952.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-third of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Alain Renard, employee, residing at Olm, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;
«the proxy»

acting as a special proxy of MITSUI O.S.K. LINES LIMITED, a Japanese company having its registered office at Osaka, Japan;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme MOL INTERNATIONAL S.A., having its head office at Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, registered in the «registre de commerce et des sociétés de Luxembourg», trade register, in Luxembourg, section B number 11.952, has been incorporated by deed enacted on the 18th of April 1974, published in the Mémorial C, number 131 of the 1st of July 1994 and that its Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on the 20th of June 1991, published in the Mémorial C, number 470 of the 24th of December 1991.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme MOL INTERNATIONAL S.A. amounts currently to USD 20,000,000.- (twenty million United States of America dollars), represented by 200,000 (two hundred thousand) shares having a par value of USD 100.- (one hundred United States of America dollars) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of MOL INTERNATIONAL S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit japonais MITSUI O.S.K. LINES LIMITED, ayant son siège social à Osaka, Japon;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MOL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 11.952, a été constituée suivant acte reçu le 18 avril 1974, publié au Mémorial C, numéro 131 du 1^{er} juillet 1974, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 20 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 470 du 24 décembre 1991.

II.- Que le capital social de la société anonyme MOL INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 20.000.000.- (vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représentés par 200.000 (deux cent mille) actions de USD 100.- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MOL INTERNATIONAL S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Renard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1998, vol. 106S, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1998.

J. Elvinger.

(14716/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

MEDITERRANEAN REGIONAL TRANSPORT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.284.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 1998, la démission de l'administrateurs M. George Giannatos a été acceptée. Mme Albane Berard, mandataire commerciale, CH-Clarens, a été appelée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour MEDITERRANEAN REGIONAL

TRANSPORT COMPANY S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14715/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

MUYPRO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.848.

EXTRAIT

Avec effet au 31 mars 1998, la Société Anonyme FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, de la Société Anonyme MUYPRO LUXEMBOURG S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signature

Le domiciliataire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14717/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

OPUS MAJOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 33.619.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(14721/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

NICEVAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 46.430.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 1998, MM. Jean Faber, expert comptable, Luxembourg, Lionel Capiaux, employé privé, Luxembourg, et Mme Elisabeth Antona, employée privée, Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann, REVILUX S.A., réviseurs d'entreprises, 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Mme Isabelle Arend.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour NICEVAL, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14719/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

PERFORMANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.856.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1998, vol. 504, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(14723/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

PICAT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.261.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PICAT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 mars 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 263 du 3 juin 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Maitrejean, juriste, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Penning, G. Maitrejean, J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 106S, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14724/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

POINT BLANK PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 20.592.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(14725/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

POMME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.226.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

POMME S.A.

Signature

Administrateur

(14726/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SCHLEMMERECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 4, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 48.289.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts du 5 novembre 1997, acceptée par la société en date du 6 novembre 1997 que la répartition du capital social représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- LUF chacune, se présente comme suit:

- Monsieur Gilbert Emeringer	38 parts
- Madame Marie-Josée Thill	38 parts
- Madame Carmen Graf	24 parts

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1998, vol. 503, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14732/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

RESISUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la RESISUN S.A.

Signature

(14729/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14730/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SARELUX CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.410.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(14731/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SIMAFER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.925.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des ayants droit de la liquidation de la société SIMAFER HOLDING S.A. devenus propriétaires de tous les droits découlant des 5.000 actions ayant jusque là représenté le capital social dès la clôture de cette liquidation, suivant assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1993.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Martine Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Mathis Hengel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Dany Gloden-Mandscheid, employée privée, demeurant à Gonderange et Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité des actionnaires respectivement titulaires des droits sur la liquidation de la société SIMAFER HOLDING S.A. est présente ou dûment représentée à la présente assemblée.

Madame le Président expose que la présente assemblée a été convoquée aux fins de délibérer sur la réouverture de la liquidation de la société SIMAFER HOLDING S.A. et de remettre les organes de la liquidation en fonctions.

La société SIMAFER HOLDING S.A. a été mise en liquidation lors d'une assemblée générale qui s'est tenue par devant le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 1993. La même assemblée a nommé liquidateur Maître Martine Schaeffer, susqualifiée.

En date du 27 décembre 1993, le liquidateur a rendu compte de ses opérations de liquidation à l'assemblée générale des actionnaires à Luxembourg au siège social. Cette assemblée était plénière et réunissait tous les actionnaires à ce moment de la société SIMAFER HOLDING S.A.

Cette assemblée a encore élu deux commissaires-vérificateurs en la personne de Monsieur Henri Campill et de Madame Danièle Martin avec pour mission de contrôler le rapport du liquidateur. En une assemblée générale également plénière qui s'est tenue à Luxembourg au siège social, le 29 décembre 1993, les deux commissaires ont soumis leur rapport approubatif sur des opérations de liquidation effectuées par le liquidateur et son rapport. L'assemblée a ensuite approuvé le rapport du liquidateur, voté la décharge au liquidateur ainsi qu'aux deux commissaires susdits et déclaré closes les opérations de liquidation de la société SIMAFER HOLDING S.A.

Madame le Président, parlant en sa qualité d'ancien liquidateur, expose encore que les opérations de liquidation lui ont été facilitées par le fait que la société n'avait guère de dettes, mais tenait un portefeuille d'espèces et de valeurs mobilières que le liquidateur a transféré aux actionnaires de l'époque au titre du dividende de liquidation.

Madame le Président expose en outre qu'il s'est avéré par la suite que le transfert d'une participation de 100% des parts sociales représentatives du capital social de 32.500.000,- CZK (couronnes tchèques) de la société DUO SrO de droit tchèque et avec siège à Prague 2, Ibsenova 1, attribuée à l'actionnaire TRASFIN HOLDING S.A. a rencontré des difficultés d'ordre juridique en Tchéquie, notamment pour effectuer l'inscription du transfert desdites parts sociales au Registre de commerce de Prague, ainsi que dans les livres sociaux de la société DUO SrO.

Il a été porté à la connaissance de Madame le Président que les formalités manquantes au regard du droit tchèque ne pouvaient être accomplies uniquement que sur requête et à l'initiative du dernier des associés inscrit au Registre de commerce à Prague, savoir la société SIMAFER HOLDING S.A. elle-même et ce en vertu d'une assemblée générale des associés.

La société SIMAFER HOLDING S.A. ayant été mise en liquidation et sa liquidation ayant été prononcée, il apparaît indispensable que la réouverture de la liquidation de cette-dite société SIMAFER HOLDING S.A. soit décidée afin que son liquidateur, réintégré en fonctions, puisse encore procéder aux diligences et à l'accomplissement des procédures manquantes afin que la société TRASFIN HOLDING S.A. devienne au regard du droit tchèque la propriétaire légitime de 100% des parts sociales dans la société DUO SrO.

Madame le Président, parlant également en sa qualité d'ancien liquidateur de la société SIMAFER S.A., informe l'assemblée que la susdite société, actuellement comme par le passé, ne se connaît plus aucun créancier, qu'elle a en outre distribué à ses actionnaires tous les actifs, y compris tous les avoirs en comptes et toutes les valeurs mobilières et participations en son portefeuille, sauf qu'elle n'a pas réussi à transférer à l'ayant droit TRASFIN HOLDING S.A. le 100% des parts sociales de la société DUO SrO.

Madame le Président sollicite donc l'assemblée de procéder à une décision de réouverture de la liquidation, de réinstaurer le liquidateur dans ses fonctions, tout en limitant ses pouvoirs et compétences à l'accomplissement de tout ce qui est prévu tant dans le droit luxembourgeois que dans le droit tchèque afin que le 100% des parts sociales de la société DUO SrO soient dûment transcrites comme étant la propriété de la société TRASFIN HOLDING S.A. dans les livres sociaux et le Registre de commerce de Prague, ainsi que dans tout autre registre et devant toute autre autorité tchèque auprès desquels l'accomplissement de devoirs et de procédures est exigé ou dont l'intervention pourrait être requise dans la suite et à toutes autres fins nécessaires ou utiles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La liquidation de la société SIMAFER HOLDING S.A., dont la clôture a été prononcée par une assemblée générale des actionnaires en date du 29 décembre 1993, publiée au Mémorial, Série C n° 166 du 27 avril 1994 est réouverte.

Deuxième résolution

L'assemblée réitère la décharge accordée au liquidateur, ainsi qu'aux commissaires-vérificateurs ayant rendu leur rapport à l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 décembre 1993 et confirment que les opérations de liquidation, tant l'apurement des dettes que la distribution des actifs et avoirs, ont été effectués en pleine conformité avec la loi et aux droits des titulaires des droits sur la liquidation.

Troisième résolution

Il est décidé de réinstaller Maître Martine Schaeffer dans ses fonctions de liquidateur de la société SIMAFER HOLDING S.A. dont la liquidation a été réouverte et de le réinvestir dans tous les pouvoirs qui lui avaient déjà été conférés lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 28 décembre 1993.

Il est constaté unanimement que toutes les parts sociales, soit 100% du capital social de 32.500.000,- CZK (couronnes tchèques) de la société de droit tchèque DUO SrO, avec siège à Prague 2, Ibsenova 1, reviennent à la société TRASFIN HOLDING S.A., qui en est devenue ayant droit en vertu de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et leur liquidation.

Quatrième résolution

Il est décidé que le liquidateur Maître Martine Schaeffer soit spécialement autorisé et mandaté pour accomplir tous les actes et toutes les formalités, ainsi que tout ce qui est autrement nécessaire ou utile afin que la propriété de 100% des parts sociales de la société DUO SrO soit définitivement et régulièrement transférée à la société actionnaire TRASFIN HOLDING S.A. et que toutes les conditions et formalités soient remplies afin que ce transfert soit reconnu au regard du droit tchèque, inscrit au livre des associés de la société DUO SrO et enregistré au Registre de commerce de la ville de Prague et qu'au surplus toutes autres conditions, procédures et formalités soient remplies et effectuées devant toutes autres autorités tant luxembourgeoises que tchèques, le liquidateur n'ayant plus d'autre mission que celle-ci.

Cinquième résolution

Il est spécialement décidé que le liquidateur Maître Martine Schaeffer soit spécialement autorisé et habilité à représenter et la liquidation de SIMAFER HOLDING S.A., ancien associé de la société DUO SrO et la société TRASFIN HOLDING S.A., nouvel associé de la société DUO SrO dans toute assemblée générale des associés de la susdite DUO SrO convoquée ou réunie autrement aux fins de voter en faveur d'une résolution par les associés de ladite société DUO SrO approuvant le transfert de cesdites parts sociales par SIMAFER HOLDING S.A. en liquidation à son associé TRASFIN HOLDING S.A., de signer tous actes, documents, conventions et tous autres papiers et, en général, de faire

tout ce qui est légalement requis ou simplement utile afin que le susdit transfert des parts sociales dans DUO SrO au profit de TRAFIN HOLDING S.A. soit autorisé et reconnu.

Il est encore décidé qu'il suffit pour le liquidateur Maître Martine Schaeffer, aux fins de se légitimer, de produire un extrait des présentes, dûment certifié et légalisé par notaire.

Sixième résolution

Il est décidé que le liquidateur Maître Martine Schaeffer a l'obligation de reconvoquer les actionnaires de la société SIMAFER HOLDING S.A. en assemblée générale pour leur présenter après accomplissement, une reddition de comptes sur ces dites opérations et pour nommer deux commissaires chargés d'examiner les opérations du liquidateur afin que ces deux derniers puissent faire rapport à une ultime assemblée générale appelée à entériner les initiatives ainsi prises par le liquidateur relativement aux participations de DUO SrO, afin qu'elles soient définitivement approuvées et ratifiées et que la liquidation de la société SIMAFER HOLDING S.A. puisse être déclarée close une ultime fois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, M. Hengel, D. Gloden-Manderscheid, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1998, vol. 105S, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(14739/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SIMAFER HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 38.925.

Procès-verbal de la réunion tenue par le liquidateur à 14.15 heures à Luxembourg en date du 31 décembre 1997

Résolution unique

Il a été décidé qu'en vue de la réouverture de la liquidation de la société et pour une meilleure administration, le siège social a été transféré au 12, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

La réunion a été close à 14.30 heures.

M^e M. Schaeffer
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(14740/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SUPERCONFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Centre Commercial Langwies, Junglinster.

R. C. Luxembourg B 34.266.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 8 mars 1998 a accepté la démission de M. Abbeloos comme administrateur et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Suit à cette démission, a été nommé administrateur M. Désiré De Smet, Meidoornstraat 12, NL-Geffen.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(14747/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange.

R. C. Luxembourg B 23.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la SILUX, S.à r.l.
Signature

(14738/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange.
R. C. Luxembourg B 23.975.

Les comptes annuels au 15 août 1997, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 69, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Pour la SILUX, S.à r.l.

Signature

(14737/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.718.

Par décision du conseil d'administration du 4 novembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 69a, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} décembre 1997.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

*Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE
DE LEASING BIL-LEASE*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14741/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LEASING BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.718.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 1998, la société COOPERS & LYBRAND SC, Luxembourg a été nommée réviseur indépendant en remplacement de la FIDUCIARE GENERALE DE LUXEMBOURG pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

*Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE
DE LEASING BIL-LEASE*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14742/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

VINO SELECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perle, 14 bis, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 60.158.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VINO SELECT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant du 4 juillet 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 595 du 29 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Navaux, conseil économique, demeurant à Latour, Belgique, qu'il désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Pütz, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de Luxembourg à L-8826 Perle, 14 bis, rue de l'Eglise et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurants à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8826 Perle, 14 bis, rue de l'Eglise de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. 1er alinéa. Le siège de la société est établi à Perle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hespérange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Navaux, M. Pütz, A. Braquet, G. Lecuit.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hespérange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, vol. 106S, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14759/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

VINO SELECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perle, 14 bis, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 60.158.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit
Notaire

(14760/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

UNITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 10.404.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(14757/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SHUTTER S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 42.046.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (2.312.388,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Signature.

(14733/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SHUTTER S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.046.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (1.070.194,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Signature.

(14734/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SHUTTER S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.046.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (213.664,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Signature.

(14735/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SHUTTER S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.046.

EXTRAIT

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme ayant son siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège de la société anonyme SHUTTER S.A.H., fixé au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14736/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

ZADOC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.426.

Avec effet au 31 mars 1998, la Société Anonyme FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, de la Société Anonyme ZADOC S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
le domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14763/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

NATURWERK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14718/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**FONDACTIONS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG:
FONDATION WAGENER-ETTINGER.**

BILAN AU 31.12.1997

<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
<u>A) Actif Immobilisé</u>	Don initial 1992 9.743.000.-
	Don 1993 44.202.099.-
	Total: 53.945.099.-
	Résultat des années antérieures 4.140.015.-
<u>B) Actif Circulant</u>	Résultat de l'exercice 1997 584.216.-
Compte courant BCEE 439.369.-	Dépenses à payer 41.619.-
765 LUXCASH-LUF SICAV-A-CAP . . . 58.271.580.-	
58.710.949.-	58.710.949.-

COMPTE DE BILAN

Compte	Libellé	Total Débit	Total Crédit	Solde Débit	Solde Crédit	Total T.V.A.
400403000	Dépenses à payer	262496	304115	0	41619	0
410413000	Libéralités à recevoir	0	0	0	0	0
506001000	LUXCASH-LUF SICAV-A-CAP	59310590	1039010	58271580	0	0
512101000	Compte courant BCEE	1591800	1152431	439369	0	0
512102000	Compte à terme BCEE	0	0	0	0	0
599900000	Bilan de la fortune au 1.1.97	262496	58347610	0	58085114	0
***	Totaux Comptes de Bilan:	61427382	60843166	58710949	58126733	0

*** Solde du Bilan: 584216

BALANCE GÉNÉRALE

Compte	Libellé	Total Débit	Total Crédit	Solde Débit	Solde Crédit	Total T.V.A.
400403000	Dépenses à payer	262496	304115	0	41619	0
410413000	Libéralités à recevoir	0	0	0	0	0
506001000	LUXCASH-LUF SICAV-A-CAP	59310590	1039010	58271580	0	0
512101000	Compte courant BCEE	1591800	1152431	439369	0	0
512102000	Compte à terme BCEE	0	0	0	0	0
599900000	Bilan de la fortune au 1.1.97	262496	58347610	0	58085114	0
602250000	Fournitures de bureau	0	0	0	0	0
610615000	Charges testamentaires	12000	0	12000	0	0
610618000	Affectation des Libéralités	4866	0	4866	0	0
610618003	Affect. des Lib. -Mme Moris	89960	0	89960	0	0
610618004	Affect. des Lib. -Mme Kriz J.	7560	0	7560	0	0
610618013	Affect. des Lib. -Mme Trausch	206612	0	206612	0	0
610618014	Affect. des Lib. -Mme Damming S.	100	0	100	0	0
610618015	Affect. des Lib. -Mme Demuth Ann	48230	0	48230	0	0
610618016	Affect. des Lib. -M. Lanners R.	0	0	0	0	0
610618017	Affect. des Lib. -M. Magoga E.	65054	0	65054	0	0
610618018	Affect. des Lib. -Mme Schmitt M.	0	0	0	0	0
610618019	Affect. des Lib. -Mme Schmoetten	60100	0	60100	0	0
610618020	Affect. des Lib. -M. Metzler J.	82799	0	82799	0	0
610618021	Affect. des Lib. -Mme Schmit Cel.	0	0	0	0	0
610618022	Affect. des Lib. -Mme Hoppesch C.	202321	0	202321	0	0
610618023	Affect. des Lib. -Mme Assa Marg.	74120	0	74120	0	0
610618024	Affect. des Lib. -Mme Simon S.	29618	0	29618	0	0
610618025	Affect. des Lib. -Mme Schmit L.	41203	0	41203	0	0
610618026	Affect. des Lib. -Mme Neu Suz.	0	0	0	0	0
620622000	Honoraires	0	0	0	0	0
627100000	Frais d'achat/vente s/titres	0	0	0	0	0
628000000	Frais de banque	400	0	400	0	0
630640000	Frais de publication	6611	0	6611	0	0
663001000	Intérêts Déb. Compte courant	0	0	0	0	0
763001000	Intérêts Créd. Compte courant	0	1305	0	1305	0
763002000	Intérêts de Compte à terme	0	0	0	0	0
764000000	Gains sur titres	0	1514465	0	1514465	0
771771300	Recettes de dons et de legs	0	0	0	0	0
***	Totaux Balance Générale:	62358936	62358936	59642503	59642503	0

COMPTÉ D'EXPLOITATION

Compte	Libellé	Total Débit	Total Crédit	Solde Débit	Solde Crédit	Total T.V.A.
602250000	Fournitures de bureau	0	0	0	0	0
610615000	Charges testamentaires	12000	0	12000	0	0
610618000	Affectation des Libéralités	4866	0	4866	0	0
610618003	Affect. des Lib. -Mme Moris	89960	0	89960	0	0
610618004	Affect. des Lib. -Mme Kriz J.	7560	0	7560	0	0
610618013	Affect. des Lib. -Mme Trausch	206612	0	206612	0	0
610618014	Affect. des Lib. -Mme Damming S.	100	0	100	0	0
610618015	Affect. des Lib. -Mme Demuth Ann	48230	0	48230	0	0
610618016	Affect. des Lib. -M. Lanners R.	0	0	0	0	0
610618017	Affect. des Lib. -M. Magoga E.	65054	0	65054	0	0
610618018	Affect. des Lib. -Mme Schmitt M.	0	0	0	0	0
610618019	Affect. des Lib. -Mme Schmoetten	60100	0	60100	0	0
610618020	Affect. des Lib. -M. Metzler J.	82799	0	82799	0	0
610618021	Affect. des Lib. -Mme Schmit Cel.	0	0	0	0	0
610618022	Affect. des Lib. -Mme Hoppesch C.	202321	0	202321	0	0
610618023	Affect. des Lib. -Mme Assa Marg.	74120	0	74120	0	0
610618024	Affect. des Lib. -Mme Simon S.	29618	0	29618	0	0
610618025	Affect. des Lib. -Mme Schmit L.	41203	0	41203	0	0
610618026	Affect. des Lib. -Mme Neu Suz.	0	0	0	0	0
620622000	Honoraires	0	0	0	0	0
627100000	Frais d'achat/vente s/titres	0	0	0	0	0
628000000	Frais de banque	400	0	400	0	0
630640000	Frais de publication	6611	0	6611	0	0
663001000	Intérêts Déb. Compte courant	0	0	0	0	0
763001000	Intérêts Créd. Compte courant	0	1305	0	1305	0
763002000	Intérêts de Compte à terme	0	0	0	0	0
764000000	Gains sur titres	0	1514465	0	1514465	0
771771300	Recettes de dons et de legs	0	0	0	0	0
*** Total Compte de Profits et Pertes		931554	1515770	931554	1515770	0

*** Solde de Profits et Pertes: - 584216

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14764/000/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**FONDATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LE CANCER,
Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 44, boulevard Joseph II.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997

	<i>Actif</i>	1997	1996
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles		256.189	199.690
Actif circulant			
Disponibilités		93.560.494	64.328.805
Total de l'actif		93.816.683	64.528.495
	<i>Passif</i>	1997	1996
Fonds propres			
Apports des Fondateurs		23.200.000	23.200.000
Résultats reportés		40.770.404	25.669.463
		63.970.404	48.869.463
Dettes			
Dettes fournisseurs		1.562.451	494.827
Dettes fiscales et sociales		289.637	63.264
		1.852.088	558.091
Excédent de la période		27.994.191	15.100.941
Total du passif		93.816.683	64.528.495

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 1997

	<i>Dépenses</i>	1997	1996
Actions de soutiens financiers		2.003.835	1.169.780
Achats et charges externes		10.932.527	11.234.985
Salaires et traitements		5.096.479	3.905.589
Charges sociales		513.028	394.561
Dotations aux amortissements		133.686	85.624
Autres charges		15.190	232.015
Excédent de l'exercice		<u>27.994.191</u>	<u>15.100.941</u>
Total des dépenses		<u>46.688.936</u>	<u>32.123.495</u>
	<i>Recettes</i>	1997	1996
Dons reçus			
Dons		16.066.895	15.042.057
Dons décès		10.690.983	11.283.842
Dons naissances, nocés		134.600	55.900
Legs et donations		<u>12.141.122</u>	<u>762.661</u>
		<u>39.033.600</u>	<u>27.144.460</u>
Autres revenus			
Cours anti-tabac		125.000	32.600
Ventes publications			7.400
Formation		38.525	
Ventes Smokesbusters		<u>82.355</u>	<u>26.024</u>
		<u>245.880</u>	<u>66.024</u>
Subventions			
Subvention Communauté Européenne		3.077.250	2.415.818
Subventions de l'Etat		1.580.000	
Autres subventions		<u>400.000</u>	
		<u>5.057.250</u>	<u>2.415.818</u>
Produits financiers		<u>2.306.867</u>	<u>1.651.639</u>
Recettes diverses		<u>45.339</u>	<u>845.554</u>
Total des recettes		<u>46.688.936</u>	<u>32.123.495</u>

Annexes aux Comptes Annuels au 31 décembre 1997
(Montants en Francs luxembourgeois)

1. Généralités:

LA FONDATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LE CANCER ("la Fondation") a été constituée le 30 novembre 1994 et a pour objet l'information sur la prévention et la lutte contre le cancer ainsi que l'encouragement par tous moyens de toutes initiatives, recherches scientifiques ou campagnes d'information s'inscrivant dans un sens large dans la lutte contre le cancer.

2. Présentation des comptes annuels:

Les comptes annuels ont été préparés en application des principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

3. Résumé des principales politiques comptables:

Les principales politiques comptables adoptées par la Fondation sont les suivantes:

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Les immeubles faisant l'objet de legs ne sont pas inclus dans les états financiers jusqu'à la date de leur réalisation.

4. Fonds propres:

Les membres fondateurs, la Croix-Rouge Luxembourgeoise et l'Association Luxembourgeoise contre le Cancer ont fait un apport respectif de LUF 11.600.000.-, établissant le total des apports des fondateurs à LUF 23.200.000.-.

5. Immobilisations corporelles

	Immobilisations au 1 ^{er} janvier 1997	Acquisitions 1997	Total des immobilisations au 31 décembre 1997	Amortissements au 1 ^{er} janvier 1997	Amortissements 1997	Total des amortissements au 31 décembre 1997	Valeur nette immobilisations au 31 décembre 1997
Mobilier de bureau	91.471	65.697	157.168	9.147	15.717	24.864	132.304
Matériel de bureau	229.454	124.488	353.942	112.088	117.696	230.057	123.885
Frais de constitution	<u>25.440</u>		<u>25.440</u>	<u>25.440</u>		<u>25.440</u>	
Total	<u>346.365</u>	<u>190.185</u>	<u>536.550</u>		<u>133.686</u>	<u>280.361</u>	<u>256.189</u>

6. Subventions de l'Etat

La Fondation a reçu au cours de l'exercice écoulé les subventions suivantes de l'Etat:

Périodique Info-Cancer	350.000
Cour anti-tabac	60.000
Formation personnel de santé	150.000
Service psychologie	1.000.000
Soutien aux activités	20.000
	<u>1.580.000</u>

7. Subventions de l'Union Européenne

Programme Mammographie	2.906.738
Semaine européenne contre le Cancer	111.134
Education dans les écoles	59.378
	<u>3.077.250</u>

COMPTES ANALYTIQUES AU 31 DÉCEMBRE 1997

	LUF	1997	1996
<i>Campagnes d'information et de prévention</i>		6.558.256	6.244.866
Frais de fonctionnement	1.246.037		
Journée mondiale sans tabac	937.044		
Education dans les écoles	343.985		
Subvention Union Européenne	(59.378)		
Mailing	836.782		
Autres campagnes	112.905		
Périodique Info-Cancer	3.342.368		
Subvention de l'Etat	(350.000)		
Semaine européenne contre le Cancer	259.647		
Subventions et remboursement de frais	(111.134)		
<i>Dépistage</i>		(818.402)	206.831
Programme Mammographie	2.088.336		
Subventions Union Européenne	(2.906.738)		
<i>Smokebusters</i>		1.330.857	1.563.102
Journal trimestriel	993.114		
Subventions	(400.000)		
Autres publications	86.000		
Rencontres	240.120		
Gadgets	86.658		
Ventes SMB	(82.355)		
Frais de fonctionnement	407.320		
<i>Services de la Fondation</i>		1.263.774	1.781.132
Frais de fonctionnement	257.912		
Service Info-Cancer	317.569		
Service tabac stop	714.017		
Cours anti-tabac	67.250		
Cours anti-tabac	(125.000)		
Subside de l'Etat	(60.000)		
Bibliothèque	92.026		
<i>Aide financière</i>		3.835	185.300
<i>Recherche</i>		2.145.558	700.000
Etudes et recherches	2.000.000		
Enquêtes et études	81.080		
Frais de fonctionnement	64.478		
<i>Formation</i>		316.253	202.190
Frais de fonctionnement	64.478		
Formation personnel FLCC	153.745		
Formation personnel de santé	330.290		
Subside de l'Etat	(150.000)		
Remboursement frais de déplacement	(82.260)		
<i>Service Psychologie</i>		312.789	
Service psychologie	1.312.789		
Subside de l'Etat	(1.000.000)		
Total des frais imputés		<u>11.112.920</u>	<u>10.883.421</u>
Total frais de fonctionnement		<u>2.254.961</u>	<u>2.838.122</u>
Total des frais		<u>13.367.880</u>	<u>13.721.543</u>

Recettes		
Dons	39.033.600	27.144.460
Autres subventions	20.000	
Produits financiers	2.306.867	1.651.639
Produits divers	1.604	26.385
	<u>41.362.071</u>	<u>28.822.484</u>
Excédent de l'exercice	<u>27.994.191</u>	<u>15.100.941</u>

COMPTES ANALYTIQUES AU 31 DÉCEMBRE 1996
réajustés des frais de fonctionnement

	LUF	1996
<i>Campagnes d'information et de prévention</i>		6.244.866
Journée mondiale sans tabac	349.215	
Education dans les écoles	549.178	
Mailing	1.408.906	
Périodique Info-Cancer	3.692.092	
Frais de fonctionnement	832.323	
Semaine européenne contre le cancer	204.952	
Subventions et remboursement de frais	(791.800)	
<i>Dépistage</i>		206.831
Programme Mammographie	2.226.866	
Subventions Union Européenne	(2.020.035)	
<i>Smokebusters</i>		1.563.102
Journal trimestriel	1.101.883	
Remboursement de frais	(396.736)	
Autres publications	377.809	
Rencontres	174.432	
Gadgets	9.485	
Ventes SMB	(26.024)	
Frais de fonctionnement	322.253	
<i>Services de la Fondation</i>		1.781.132
Service Info-Cancer	1.134.652	
Cours anti-tabac	639.315	
Cours anti-tabac	(32.600)	
Bibliothèque	39.765	
<i>Aide financière</i>		185.300
<i>Recherche</i>		700.000
<i>Formation</i>		202.190
Formation personnel FLCC	230.216	
Remboursement frais de déplacement	(33.816)	
Formation personnel santé	5.790	
Total des frais pour la période	<u>10.883.421</u>	
Frais de fonctionnement	<u>2.838.122</u>	
	<u>13.721.543</u>	
Dons		27.144.460
Subventions reçues au titre de 1993/94		
Produits financiers		1.651.639
Produits divers		26.385
		<u>28.822.484</u>
Excédent de l'exercice		<u>15.100.941</u>

BUDGET 1998

<i>Dépenses</i>		
Campagnes d'information et prévention		8.000.000 fr
Education à la santé		3.000.000 fr
Formation		1.000.000 fr
Aide aux malades		1.500.000 fr
Recherche		4.000.000 fr
Frais de fonctionnement		2.500.000 fr
Excédent des recettes		<u>6.500.000 fr</u>
Total		26.500.000 fr

Recettes	
Dons	25.000.000 fr
Subvention CEE	500.000 fr
Subvention gouvernementale	1.000.000 fr
Total	26.500.000 fr

Luxembourg, le 31 mars 1998.

M.-P. Prost-Heinisch
Secrétaire Générale

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14766/000/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**SWANEPOEL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. CHAMPIONNET S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 1997

Monsieur Jean Bintner est nommé Administrateur en remplacement de Madame Anne Rothier, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2003.

Pour la société
SWANEPOEL HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14749/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 10.700.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG
Société Anonyme

(14762/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SONJA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.065.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre mars.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SONJA TECHNOLOGIES S.A. ayant son siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.065.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur John Neuman, fiscaliste, demeurant à Strassen.

Le président nomme secrétaire Mme Lydie Jungblut, employée privée, épouse de Nico Jung, demeurant à Limpach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Luty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire en fonction.
- 2.- Confirmation avec effet rétroactif à l'assemblée générale ordinaire de l'année 1996 à ce jour et nomination du conseil d'administration et du commissaire et fixation de la durée de leur mandat.
- 3.- Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présent et les mandataires

des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent procès-verbal avec laquelle elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau resteront annexées au présent procès-verbal.

III. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge au conseil d'administration et au commissaire en fonction jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée reconduit en qualité d'administrateurs:

a) Monsieur John Neuman, fiscaliste, demeurant à Strassen.

b) Monsieur Max Luty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

c) Madame Lydie Jungblut, employée privée, épouse de Monsieur Nico Jung, demeurant à Limpach, en qualité de commissaire aux comptes:

Madame Josée Feiereisen-Scheuer, employée privée, demeurant à Olm,

et confirme leurs mandats respectifs pour la période de l'assemblée générale ordinaire de l'année 1996 jusqu'à ce jour.

Les mandats renouvelés des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

J. Neuman

L. Jung

M. Luty

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14745/206/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SONJA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.065.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre mars.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme SONJA TECHNOLOGIES S.A. à savoir:

a) Monsieur John Neuman, fiscaliste, demeurant à Strassen.

b) Monsieur Max Luty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

c) Madame Lydie Jungblut, employée privée, épouse de Monsieur Nico Jung, demeurant à Limpach.

Et à l'instant les administrateurs, réunis en conseil d'administration et se considérant valablement convoqués, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, Monsieur John Neuman, prénommé, est désigné administrateur-délégué, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

J. Neuman

L. Jung

M. Luty

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14746/206/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

TRADINTER S.A., en liquidation.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 26.269.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 504, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14753/278/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

TENNIS BONNEVOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 115, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 48.741.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14750/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

TENNIS BONNEVOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 115, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 48.741.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14751/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

TENNIS BONNEVOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 115, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 48.741.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14752/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

**FONDATION FRANCOIS-ELISABETH,
Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: Luxembourg.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C n° 449 du 7 octobre 1992. Approuvée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1992, publié au Mémorial C n° 556 du 28 novembre 1992.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Frais d'établissement	52.123.555.-	Capitaux Propres	
Actif circulant		Fonds social	200.000.000.-
Créances	4.031.060.-	Résultats reportés	38.465.649.-
Banque et établissement financier	231.682.152.-	Subventions	41.698.844.-
	<u>235.713.212.-</u>		<u>280.164.493.-</u>
		Bénéfice de l'exercice	7.672.274.-
	<u>287.836.767.-</u>		<u>287.836.767.-</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1996

Charges d'exploitation		
Autres charges d'exploitation		(50.000.-)
Résultat d'exploitation		<u>(50.000.-)</u>
<u>Produits et Charges Financières</u>		
Produits financiers		7.723.322.-
Frais financiers		(1.048.-)
Résultat Financier		<u>7.722.274.-</u>
Résultat Courant		<u>7.672.274.-</u>
Total Produits		<u>7.723.322.-</u>
Total Charges		(51.048.-)
Résultat de l'exercice		<u>7.672.274.-</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 1997

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Résultat de l'exercice	7.000.000.-	Produits financiers	7.000.000.-
	<u>7.000.000.-</u>		<u>7.000.000.-</u>

Composition du Conseil d'Administration

Monsieur Raymond Lies, médecin spécialiste, Kayl, Président.
 Monsieur Francis Delvaux, médecin spécialiste, Luxembourg.
 Madame Reine Duhr, en religion Soeur Marie-Albert, Supérieure Générale, Luxembourg.
 Madame Yvonne Dupont, en religion Soeur Marie-Consolatrix, Assistante Générale, Luxembourg.
 Madame Josette Lehnens, en religion Soeur Josette, économiste, Luxembourg.
 Monsieur Paul Henri Meyers, docteur en droit, Luxembourg.
 Monseigneur le Chanoine Mathias Schiltz, Vicaire Général, Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14765/504/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

HËLLEF FIR ROSARIO, Kannerhëllefswirk an Argentinien.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 1998, l'article 9 des statuts de l'a.s.l. ont été modifiés comme suit:

Ancienne version

Art. 9. Le comité gère les affaires de l'association. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi.

Il se compose de trois à quinze membres, élus par l'assemblée générale par la majorité simple des voix émises pour une durée de quatre ans.

Les membres du comité choisissent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

En cas d'égalité des voix lors d'un vote au sein du comité, la voix du président, ou en cas de son absence celle du vice-président, sera déterminante.

Nouvelle version

Art. 9. Le comité gère les affaires de l'association. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi.

Il se compose de trois à quinze membres, élus par l'assemblée générale par la majorité simple des voix émises pour une durée de quatre ans.

Les membres du comité élisent entre eux soit un président, soit un conseil de présidence composé de trois membres, ainsi qu'un secrétaire et un trésorier.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Pour le comité
 A. Weis
 Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1998, vol. 504, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14767/999/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

AIR TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Guiot, employé privé, demeurant à F-99200 Neuilly-sur-Seine, 30, rue Montrosier (France), ici représenté par Monsieur Gilles Bouneou, Maître en droit, demeurant à L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Monsieur Pierre Elbaz, employé privé, demeurant à F-95140 Garges-les-Gonnesse, 14, rue des Alouettes (France), ici représenté par Monsieur Gilles Bouneou, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AIR TRAVEL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés de droit luxembourgeois, communautaire ou étrangères, la gestion, et le contrôle et la mise en valeur de ces participations

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

La société a pour objet l'acquisition, l'exploitation, la location et l'entretien d'un hélicoptère.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Le capital social est fixé à 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 12.500,- LUF (douze mille cinq cents francs luxembourgeois) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, actionnaire ou non, désigné à cet effet par le conseil d'administration ou l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Claude Guiot, préqualifié, cinquante actions	50
2.- Monsieur Pierre Elbaz, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de 312.500,- LUF (trois cent douze mille cinq cents francs) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Claude Guiot, employé privé, demeurant à F-99200 Neuilly-sur-Seine, 30, rue Montrosier (France);
 - b) Monsieur Pierre Elbaz, employé privé, demeurant à F-95140 Garges-les-Gonesse, 14, rue des Alouettes (France);
 - c) Madame Danièle Jabouille-Bouchon, sans état, demeurant à F-75005 Paris, 26, rue Poliveaux (France);
 - d) Mademoiselle Karin Elbaz, étudiante, demeurant à F-95140 Garges-les-Gonesse, 14, rue des Alouettes (France).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Guy Muller, expert-comptable, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège social est établi à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bouneou, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 1998, vol. 502, fol. 89, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 1998.

J. Seckler.

(14768/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1998.

TUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 80, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.443.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14754/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

TUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 80, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.443.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14755/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

TUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 80, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.443.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1998, vol. 504, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

(14756/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

AL.FA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederkorn, 25, rue de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur David Apel, électricien, demeurant à Niederkorn.

2) Monsieur Michel Nilles, comptable, demeurant à Steinfort.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AL.FA. S.A.

Cette société aura son siège à Niederkorn. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières, et civiles se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante et un mille (1.251.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante et une (1.251) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur David Apel, préqualifié: 625 actions

2) Monsieur Michel Nilles, préqualifié: 626 actions

Total: 1.251 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante et un mille (1.251.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Michel Nilles, préqualifié.

b) Madame Fabienne Heles, cabaretière, demeurant à Niederkorn.

c) Monsieur David Apel, préqualifié.

3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

La société EGEST FINANCE S.C.A., avec siège à Luxembourg;

4.- est nommée administrateur-délégué, Madame Fabienne Heles, préqualifiée,

5.- le siège social de la société est fixé à L-Niederkorn, 25, rue de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Apel, M. Nilles, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 1998, vol. 840, fol. 18, case 4. – Reçu 12.510 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mars 1998.

G. d'Huart.

(14769/207/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1998.

EURO MANEGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société G.C.K. HOLDING S.A., avec siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, ici représentée par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) Monsieur Benjamin Krismann, industriel forain, demeurant à F-35390 Le Grand Fougeray, ici représenté par Monsieur Romain Zimmer, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO MANEGES S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la création de parcs d'animation en Europe, l'exploitation de manèges, confiserie avec activités de production, la prise de participation directement ou indirectement dans toute entreprise ayant un objet similaire, location de manèges, ainsi que toute activité commerciale, industrielle, financière mobilière et immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société G.C.K. HOLDING S.A., préqualifiée	1.249 actions
2) Monsieur Benjamin Krismann, préqualifié	1 action
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finit le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 17.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Frédéric Gouin, industriel forain, demeurant à F-29130 Redene.

b) Monsieur Pascal Claus, industriel forain, demeurant à F-29130 Redene.

c) Monsieur Benjamin Krismann, préqualifié.

3.- est appelée aux fonctions de commissaire:

la société LUXREVISION, S.à r.l., avec siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

4.- le siège social de la société est fixé à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mars 1998, vol. 840, fol. 34, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 avril 1998.

G. d'Huart.

(14773/207/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1998.

SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.847.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize mars.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit français SOLETANCHE BACHY FRANCE (anciennement SOLETANCHE ENTREPRISE), avec siège social à F-92000 Nanterre, 6, rue de Watford (France).

2. Monsieur François Vahl, ingénieur, demeurant à Saint-Cloud, 80bis, rue Henri Regnaud (France).

Tous deux ici représentés par Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé, délivrées à Luxembourg, le 13 mars 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, en leurs qualités des seuls et uniques associés actuels de la société SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Sandweiler, constituée suivant acte notarié, en date du 12 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 195 du 30 avril 1993, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon, de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, vol. 106S, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14743/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} avril 1998.

G. Lecuit.

(14744/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1998.

ANGILLES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.865.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 1998, vol. 504, fol. 68, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1998.

Signature.

(14795/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1998.

ARBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 30.879.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 504, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(14798/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1998.

**ACM/IBA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 47.220.

—
AUSZUG

Seit dem 29. Januar 1998 setzt sich der Verwaltungsrat des ACM/IBA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND wie folgt zusammen:

- Herr Norman Bergel, Geschäftsführer, ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT INTERNATIONAL, 53 Stratton Street, London W1X 6JJ;
- Herr Roland Haas, Geschäftsführer, EAST FUND MANAGEMENTBERATUNG, GmbH, Nibelungengasse 15, A-1010 Wien;
- Frau Karen French, Direktor, ACM FUND SERVICES S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.
- Herr Yves Prussen, Doktor iur, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxemburg.

Für ACM/IBA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND
Unterschrift

Enregistré à Luxemburg, le 8 avril 1998, vol. 504, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14789/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 9 avril 1998.

AGRICO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 53.030.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxemburg, le 8 avril 1998, vol. 504, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 9 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 mars 1998.

Pour AGRICO, société anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(14790/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 9 avril 1998.

AGRICO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 53.030.

—
A la suite de l'assemblée générale statutaire du 24 avril 1997, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm.
- Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Mondercange.
- Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn.
- Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxemburg, le 8 avril 1998.

Pour AGRICO
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxemburg, le 8 avril 1998, vol. 504, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14791/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 9 avril 1998.
